

West Africa Unique Identification for Regional Integration and Inclusion

Identification unique pour l'intégration régionale et l'inclusion en Afrique de l'Ouest Don IDA No. D610–BJ et Crédit IDA No. 6611–BJ

AVIS DE SOLLICITATION DE MANIFESTATION D'INTERET (SER VICES CONSULTANTS)

BON A LANCER CCMP/PR

RECRUTEMENT D'UN CABINET POUR LA MISE EN PLACE DU REGISTRE SOCIAL UNIQUE AU PROFIT DE L'ANPS

AUTORITE CONTRACTANTE: Projet d'Identification Unique pour l'Intégration Régionale et l'Inclusion en Afrique de l'Ouest (WURI-BENIN)

REFERENCE STEP: BJ-WURI - BENIN-282894-CS-QCBS

REFERENCE SYGMAP: PI SPM 60992

Councille Aufofer
Pour Lancement de l'Avis

SOURCE DE FINANCEMENT : BANQUE MONDIALE

GESTION: 2022

IMPUTATION BUDGETAIRE: Don IDA Nº 610





AMI N° 02/ANIP/UGP-WURI-BENIN/SSE/RAF/SPM/ du 22 Juin 2022

- Cet avis de sollicitation de manifestation d'intérêt fait suite à l'avis général de passation des marchés publié dans le journal le Matinal du 22 avril 2020 et sur le site UNDB de la Banque mondiale «Systematic Tracking of Exchanges in Procurement (STEP) https://step.worldbank.org/.
- 2. Le Gouvernement de la République du BENIN a reçu un financement de l'Association internationale de développement (IDA) dans le cadre du Projet d'identification unique pour l'intégration et l'inclusion en Afrique de l'Ouest (WURI). Il se propose d'utiliser une partie des fonds de ce Don pour effectuer des paiements autorisés pour des Services de Consultant.
- 3. Les services à fournir par le consultant (cabinet) consistent essentiellement à accompagner l'ANPS dans la mise en place du Régistre Social Unique. De façon spécifique, cette mission permettra:

La mise en place du système du Registre Social Unique CCMP/PR
Le paramétrage initial du système et la reprise des données, en lien avec les outils
internes de l'ANPS
La formation des utilisateurs, des ingénieurs et la remise des manuels (guide
d'utilisation, manuel d'administration, architecture,)
Les prestations d'assistance et de maintenance de l'outil pour la durée du marché
Les prestations complémentaires associées.

Les Termes de références peuvent être consultés sur notre site www.anip.bj

- 4. Le coordonnateur National du Projet d'Identification Unique pour l'Intégration Régionale et l'Inclusion en Afrique de l'Ouest, représentant l'Autorité Contractante, invite les cabinets éligibles à manifester leur intérêt pour la fourniture des services. Le consultant (cabinet) doit fournir des informations démontrant qu'il possède les qualifications et l'expérience pertinente requises pour exécuter les services. Le dossier de candidature comprendra:
 - une lettre de manifestation d'intérêt précisant la mission ;
 - le registre de commerce ou tout autre document similaire pouvant prouver les années d'exercices et domaines d'activité;
 - les références techniques accompagnées des preuves (attestation de bonne exécution ou PV de réception avec contrat) des missions similaires exécutées. Toute mission indiquée non soutenue par les preuves ci-dessus indiquées ne sera pas prise en compte.
- 5. Il est porté à l'attention des Consultants que les dispositions des paragraphes 3.16 et 3.17 (service de consultants) du Règlement de passation des marchés de la Banque mondiale de juillet 2016 révisé en novembre 2017, en août 2018 puis en novembre 2020 relatives aux règles de la Banque mondiale en matière de conflit d'intérêts sont applicables
- 6. Les Consultants peuvent s'associer avec d'autres firmes pour renforcer leurs compétences respectives en la forme d'un groupement conjointement et solidairement responsables de la totalité du contrat.
- 7. Les consultants (Cabinets) seront sélectionnés par la méthode de Sélection Fondée sur Qualité et le Coût (SFQC) en accord avec les procédures définies dans le Règlement applicable aux

Emprunteurs - Passation des Marchés dans le cadre de Financement de Projets d'Investissement, juillet 2016 révisé en novembre 2017, en août 2018 puis en novembre 2020.

- 8. La durée prévisionnelle de la mission est de 12 mois après l'ordre de service de démarrage des prestations y compris les périodes de production des différents livrables.
- 9. Les manifestations d'intérêt rédigées en français, portant la mention « RECRUTEMENT CABINET POUR LA MISE EN PLACE DU RSU AU PROFIT DE L'ANPS ... A n'ouvrir qu'en séance d'ouverture de plis » doivent parvenir sous pli fermé en quatre (4) exemplaires dont un original et une version numérique sur clé, conforme au dossier physique à l'adresse indiquée, ci-dessous, le 06 millet. 2022 à 10 heures locales au plus tard. L'original fera fois. Les manifestations d'intérêt envoyés électroniquement doivent être des fichiers non modifiables BON A LANCER CCMP/PR
- 10. L'adresse à laquelle il est fait allusion est :

Secrétariat du projet sis dans la rue de l'hôtel Golden Tulip à 150 m d'Obama Beach à Cotonou République du Bénin ; Tél : 91 51 10 10, email : contact@wuri-benin.org

Des informations complémentaires peuvent être obtenues pendant les heures de bureau, du lundi au vendredi, de 8h00 à 12h30 et de 15h00 à 17h30 (Heures Locales).

- 11. Les critères d'évaluation des manifestations d'intérêt sont les suivants :
 - Être une firme/cabinet exerçant dans le domaine de développement de registres sociaux uniques de préférence ou autres systèmes d'information similaires. (Les dits domaines doivent être justifiés par le registre de commerce, les statuts ou tout autre document similaire);
 - Avoir au moins 5 années d'expériences dans le domaine de systèmes d'information. (Lesdits domaines doivent être justifiés par le registre de commerce, les statuts ou tout autre document similaire);
 - Avoir réalisé au moins une (01) mission dans la mise en place de système d'information de Registre Social Unique au profit d'un Etat ou Gouvernement Africain au cours des (05) cinq dernières années.
 - Avoir réalisé au moins une (01) mission dans la mise en place d'infrastructure informatique au profit d'un Etat ou Gouvernement au cours des (05) cinq dernières années.
 - Avoir réalisé au moins une (01) mission de développement de solutions logicielle dans le domaine du Registre Social Unique au profit d'un État ou Gouvernement Africain au cours des (05) einq dernières années.

Une mission citée sans attestation ne sera pas prise en compte.

12. En cas de transmission électronique des dossiers de manifestation d'intérêt et de non-confirmation de leur réception dans les 24 heures ouvrables après leur transmission, le consultant doit relancer l'adresse électronique mentionnée ci-dessus pour s'en assurer.

Les manifestations seront ouvertes le même jour à 10 heures 30 minutes dans la salle de réunion

Dr Jean AHOLOU Coordonnateur National du projet

